LE TRACTIONNAIRE SYNDICALISTE

61, Rue de la Chapelle ; 75018 Paris - Site Internet : www.ifrance.com/unacfo - E-mail : FOunac@aol.com
Tél ville : 01 55 26 94 00 - SNCF : 218 772 - Fax ville : 01 55 26 94 01 - SNCF : 218 771

UNAC - FO

Union Nationale des Agents de Conduite Force Ouvrière

La défense de tous les ADC

Février 2005

N°47

SOMMAIRE

Page 1
Edito
Gilles Desfrançois
SG de l'UNAC-FO

Page 2
CRML = CRL…
mais pas la paie

Page 3
CRTT = Trains régionaux

Page 4
Le "Métier Conduite", c'est quoi ?

INFO

La Commission Mixte du Statut devrait prochainement se réunir pour se prononcer sur les modifications au Statut engendrées par le Métier Conduite.

Toutes les organisations syndicales siègent dans cette instance.

Adhérez à Force Ouvrière

La CPC MT du 12 janvier dernier aura été l'occasion de constater que le front syndical orchestré par 7 Fédérations de Cheminots n'avait qu'un but : empêcher les revendications des agents de conduite d'aboutir !

Alors que les 7 Fédérations signatrices de la plateforme se gaussaient d'avoir obtenu satisfaction sur leurs revendications *(mais pas de leurs mandants !)*, Sud-Rail, pris certainement de remords, décidait de quitter la CPC MT du 12 janvier !

Ce comportement, proche de la cyclothymie, est étrange, ou électoraliste, de la part d'une organisation syndicale instigatrice de la plateforme ! Aujourd'hui, devant l'étendue des dégâts qui se profile à l'horizon, de nombreux militants du "clan des 7 Fédérations" préfèreraient être dans la peau d'un militant Force Ouvrière. Oui, Force Ouvrière a eu raison sur toute la ligne dans ce dossier, pire, les détériorations envisageables sur notre métier dépasseront nos supputations initiales !

Depuis janvier 2004, et la signature des accords ETF/CER par toutes les organisations syndicales *(Sud-Rail se félicitant de ces accords sans être membre de l'ETF)*, les agents de conduite sont dupés, voire sacrifiés, jugez-en :

- ✓ Seule Force Ouvrière vous a alerté des méfaits de ces accords ETF/CER *(nous avons d'ailleurs voté contre leur application au sein de l'ETF)* alors que les autres Fédérations avaient décidé de signer en catimini !
- ✓ Quelle organisation syndicale a réagi sur la mise en place de l'arrêté aptitude au travers du référentiel Traction TT0035 ? Force Ouvrière ! Que font les autres organisations syndicales ? Elles défendent aujourd'hui ce document au point d'en être ridicules *(tract FGAAC et CGT pour demander aux ADC de ne pas signer leurs lignes en 2005 !).*
- ✓ Au début des négociations du "Métier Conduite" chaque organisation syndicale reprenait ses sempiternelles menaces à l'encontre de la direction si elle s'obstinait à ne pas répondre aux revendications des ADC. Qui est resté serein tout en sachant prendre ses responsabilités pour tenter de sauver les conducteurs de la noyade provoquée par la réforme de la Traction ? Force Ouvrière encore !

Devant l'absence de syndicat cohérent à la traction, nous invitons tous les agents de conduite à rejoindre Force Ouvrière pour tenter, ensemble, de sauver ce qui encore possible !

CRML = CRL…

mais pas la paie !

Dès le début des discussions sur la Modernisation de la Traction, la direction était guidée par son intention de baisser les coûts "conduite". Toutes les organisations syndicales en étaient conscientes. Force Ouvrière ne souhaitait pas aboutir à un accord à n'importe quel prix. **La preuve, nous avons refusé d'adhérer à la plateforme revendicative de 7 Fédérations de cheminots dès lors qu'elle favorisait les desseins de l'entreprise !**

CRML :

Les conducteurs de manœuvre et de parcours, qui dorénavant s'appellent les conducteurs de manœuvre et de lignes locales, deviennent de véritables conducteurs de ligne.

Jugez en plutôt :

- ✓ Ils seront habilités à l'utilisation du guide de dépannage et aux opérations de dépannage sur les véhicules du train comme les TB.
- ✓ Ils effectueront les PC, VAR, essai du frein, MA 100…
- ✓ Ils seront commandés en repos hors résidence.

Mais qu'est-ce qui différenciera demain un CRLEL, dont la formation aura été uniquement basée sur le Fret, **d'un CRML ?** Rien ! Au sortir de leur formation respective, ils auront les mêmes compétences ! L'un aura eu besoin de 200 jours de formation *(TB)* et l'autre de 80 jours environ *(TA)*. L'un commencera sa carrière à la PR 10 et l'autre à la PR 5. Voilà où la direction voulait emmener les organisations syndicales. Soyons francs, elle n'a rencontré aucune résistance hormis celle de Force Ouvrière.

Vous en doutez ? En juillet 2004, le nouveau référentiel Traction TT0035 modifiait le processus d'habilitation des agents de conduite. La direction, avec la complicité de toutes les organisations syndicales, hormis Force Ouvrière, a laminé nos acquis et mis au même niveau ***(mais par le bas)*** le processus d'habilitation des TA et TB ! Plus rien ne différencie l'habilitation d'un TA d'un TB.

Combien de temps pourront nous conserver des conducteurs de ligne sur les parcours Fret autres que ceux des "Grands Axes" ?

Les organisations syndicales signatrices de la plateforme revendicative commune exhibent sans restriction un paragraphe de la direction : **"Du point de vue du volume de charges *(exprimé en journées de service/jour)*, le ratio maximal des charges CRML par rapport à celles des CRL est fixé à 23 % au plan national et à 33 % au plan régional".** Qui peut être assez naïf pour croire à ce mode de procédé invérifiable ? Et si la direction dépasse ces chiffres, quels seront nos moyens de pression ? Et que ferons-nous des CRML excédentaires ? On nous mène en bateau !

Notez bien que cette mesure *(ou leur ?)* n'est applicable qu'aux CRML et pas aux futures créations de lignes Train-Tram avec des CRTT. Le CRTT sera donc à consommer sans modération !

CRTT = Trains régionaux !

La ligne Aulnay/Bondy en exploitation Train-Tram devrait être ouverte en juin 2006. C'est le premier projet de Train-Tram avec la SNCF comme exploitant qui verra le jour. Dans les prochaines années, ce nouveau mode de transport devrait largement se développer parfois au détriment des trains TER !

La réforme de la Traction a pour ambition de diminuer les coûts liés aux missions Fret mais également de préparer l'avenir sur certains trafics voyageurs.

Prenons un exemple significatif.

Ligne à voie métrique TER "St-Gervais/Vallorcine" :

Le Conseil Régional Rhône-Alpes a fustigé la SNCF pour diminuer les coûts d'exploitation de cette ligne. De ce fait, depuis plus de 2 ans, des TB1 sont exclusivement utilisés sur ce tronçon pour répondre aux exigences du Conseil Régional. Mais les TB1 finissent par passer TB2 et le problème reste donc récurrent surtout qu'il n'y a plus de formation TB capable de remplacer ces TB1 !

Quelle solution pour réduire les coûts ?

Le Directeur d'établissement des conducteurs de St-Gervais n'y va pas par 4 chemins : **"Dans le cadre des négociations actuelles nationales sur le métier conduite, un nouveau métier *(CRTT ou autre)* pourrait voir le jour pour être utilisé sur la ligne St-Gervais/Vallorcine".** Cette phrase a été écrite le lendemain de la réunion conclusive sur le "Métier Conduite", soit le 14 décembre 2004.

La SNCF peut-elle effectivement exploiter cette ligne avec un CRTT ?

Sur cette ligne, exploitée depuis le début des années 1900, la vitesse est inférieure à 100 km/h. Demain, la SNCF peut donc décider d'exploiter cette ligne en Train-Tram même s'il n'y a pas de passage en zone urbaine. D'ailleurs, le projet Aulnay/Bondy ne prévoit pas pour l'instant de pénétration en ville, seuls les passages à niveau seront équipés en signalisation routière pour faciliter leur franchissement.

Demain, les conseils régionaux, conscients que la SNCF exploite des lignes de voyageurs avec des conducteurs sous-payés, exigera leur présence sur les dessertes régionales pour maintenir leur confiance à la SNCF *(prestataire de service)* ! Avec le dossier "Métier Conduite" nous avons mis le doigt dans l'engrenage en acceptant que des conducteurs de la qualification TA puissent effectuer des trains de voyageurs.

NOUS EN CONSTATERONS RAPIDEMENT LES CONSÉQUENCES !

Il est prévu, dans un avenir plus ou moins proche, la création d'une quarantaine de dessertes "Train-Tram" avec un conducteur de train dont la formation de base ne dépassera pas 70 jours.

Lors de la CPC MT extraordinaire du 12 janvier 2005, Force Ouvrière a exigé d'intégrer le mode de calcul des primes de traction des CRTT dans le chapitre 1 du référentiel Traction TT0009 afin de conserver le principe de la prime complémentaire pour les kilomètres Train-Tram générés par ces agents. Comment les organisations syndicales signatrices de la plateforme, soi-disant revendicative, peuvent-elles donner leur agrément au dossier sur le "Métier Conduite" sans aucune garantie sur le niveau de rémunération des primes de traction des CRTT ?

Le "Métier Conduite", c'est quoi ?

- ✓ C'est l'intensification des transferts des trains Fret effectués par les CRL sur les CRML.
- ✓ C'est accepter que les TA exécutent le travail des TB avec une formation et une rémunération au rabais !
- ✓ C'est accepter que les TB effectuent les essais de frein de raccordement au détriment d'agents des gares formés et rémunérés pour cela !
- ✓ C'est accepter d'étendre les parcours Fret internationaux donc la productivité.
- ✓ C'est accepter de compliquer encore un peu plus le système d'attribution de nos primes de traction.
- ✓ C'est accepter une grille salariale TA et TB loin des attentes des agents de conduite.
- ✓ C'est 54 millions d'euros de posés sur la table par la direction, mais combien va-t-elle économiser avec l'accélération des transferts de charge et la création de nouvelles tâches ?

Que restera-t-il à l'avenir comme travail aux TB ? Après les transferts de charge Fret sur les CRMP, c'est un transfert de certaines dessertes régionales sur le grade de CRTT qui deviendra une réalité !

Avons-nous eu raison à Force Ouvrière de refuser une plateforme revendicative de 7 Fédérations qui a annihilé toutes nos chances d'obtenir satisfaction sur les revendications des agents de conduite ?

Force Ouvrière a informé, a avisé les cheminots et a été la seule organisation syndicale en 2004 à s'opposer à la TT0035 et à exiger une autre orientation au dossier "Métier Conduite" !

En 2005, adhérez à Force Ouvrière.